

Bruxelles, le 16 mai 2022

Avis 2022 / 04

Avis relatif au projet de décret relatif au cadastre de l'emploi du secteur non marchand

Le Conseil d'avis de l'ONE a été sollicité par l'Administration de l'ONE le 25 avril dernier au sujet de modifications à apporter au décret de 2007 relatif à l'instauration d'un cadastre de l'emploi non-marchand en FWB (principalement au niveau ONE : légitimer la récolte de certaines données à caractère personnel et obtenir l'autorisation de connecter « Mon Equipe » à la banque carrefour de la sécurité sociale). La proposition de modification du décret 2007 portée par l'ONE passera à l'examen du CA ONE le 25 mai prochain.

Outre des remarques techniques qui seront communiquées à l'ONE, le présent avis porte principalement sur des éléments de principe abordant différentes craintes présentes au sein du secteur enfance. Lors de la présentation par l'ONE du projet de décret, il a été précisé que ce projet devait être considéré comme une première base de discussion et que le processus de concertation allait se poursuivre et que des contacts devaient être entrepris avec les autres administrations et acteurs concernés.

Alors que cette question du cadastre de l'emploi non marchand figure depuis une vingtaine d'années, et à intervalles réguliers, à l'agenda politique en FWB, l'urgence actuelle de ce dossier questionne au regard des autres priorités du CG ONE qui sollicitent déjà grandement les professionnels du secteur mais aussi les différents services de l'ONE.

En outre, l'historique mouvementé de ce cadastrage et l'attitude prise par les différents acteurs concernés, qui n'ont pas toujours montré une réelle volonté commune à s'entendre sur les modalités de récolte et de partage des données, interpelle également le délai de mise en place effective d'un tel cadastrage.

Au niveau des craintes :

- Si l'intention d'un meilleur pilotage de la politique de l'emploi non marchand en FWB est clairement identifiable au niveau politique, comment garantir une réelle 'simplification administrative pour les opérateurs de terrain' ?
En outre, il nous semble intéressant de réfléchir la collecte de ces données via l'intermédiaire et l'interface unique de « Mon équipe », outil déjà pris en main par de nombreux opérateurs. L'accompagnement autour de cet outil est indispensable par l'ONE.
- Comment assurer également la faisabilité d'un tel projet en assurant une meilleure fiabilité de la récolte et de la production des données, l'expérience passée tendant à démontrer de réelles difficultés à cet égard.
La mise en commun des données actuelles fait ressortir des problèmes d'encodage des données (sur base des ETP ? des temps partiels ? de l'ancienneté indexée ? ...) rendant difficile, voire hasardeux, un travail global de compilation des données récoltées. Cela nuit globalement au pilotage du système et vient fragiliser les négociations des accords non-marchands.

- Comment assurer un meilleur rapportage et une exploitation opérationnelle des données récoltées et proposer des tendances et perspectives chiffrées en interaction avec les autres politiques sociales, aussi bien vers les décideurs politiques, l'administration que les partenaires du secteur ?
- Comment garantir que la répartition de la collecte et de l'exploitation de données en parallèle entre 2 opérateurs du cadastre crée une plus-value par rapport à un dispositif intégré ?

Sur base de ces éléments, le Conseil d'avis demande que des garanties soient données en amont des modifications pour que la réussite de l'opération soit au rendez-vous (avec les moyens nécessaires, les délais utiles, les compétences techniques...). Le Conseil d'avis plaide également pour la mise sur pied d'un groupe de travail technique (regroupant tant les administrations que les représentants des opérateurs concernés) qui puisse accompagner l'ensemble de ce chantier. Ce groupe de travail aurait pour mission de valider, étape après étape, les données récoltées en assurant un contrôle qualité (portant sur la simplification annoncée et la fiabilité des données).